

L'ACTU EN FLASH**Le collectif des « découpés » veut une vraie loi**

UN DÉCRET protégeant les locataires les moins fortunés contre les opérations de vente à la découpe (l'achat d'immeubles en bloc et leur revente appartement par appartement) sera signé la semaine prochaine. Le ministre délégué au Logement, Marc-Philippe Daubresse, l'a annoncé mercredi à la députée PS de Paris Annick Lepetit, qui l'interrogeait sur cette pratique immobilière en pleine expansion dans la capitale. Le décret mis au point à l'issue d'une réunion de la commission nationale de concertation devrait empêcher l'éviction de leur logement des locataires âgés de plus de 70 ans et de ceux qui ont un revenu annuel inférieur à 6 300 €. « Insuffisant », réagissent les responsables du collectif des associations de locataires découpés. Les représentants de diverses résidences parisiennes en cours de vente (dans les beaux quartiers comme dans les secteurs populaires de la capitale) réclament de leur côté une modification législative. « C'est la seule solution pour porter un coup d'arrêt à ces opérations immobilières désastreuses. Cette loi doit être adoptée selon la procédure d'urgence », conclut le collectif des « découpés » dans son communiqué.